

# **UNDT/2012/060, McCluskey**

## **Décisions du TANU ou du TCNU**

Nominations à durée déterminée d'une durée courte et longue: la distinction faite par le HCR entre les nominations à durée déterminée de longue durée, c'est-à-dire des nominations à durée déterminée d'un an ou plus accordées à un processus de sélection concurrentiel, sur la base des conseils d'une nomination , Des publications et des promotions - et des nominations à durée déterminée d'une durée de courte durée - c'est-à-dire, des nominations à durée déterminée de moins d'un an accordées sans processus de sélection concurrentiel et non approuvé par un organisme de nominations, affectations et promotions - a sa base légale dans le personnel du personnel Règlement 4.3 et règle 4.15 du personnel (et ancienne règle du personnel 104.14). Le traitement différent des membres du personnel qui ont subi un processus de sélection compétitif et ceux qui ne l'ont pas fait n'est pas arbitraire, et en ce qui concerne l'extension des contrats, il relève de l'autorité discrétionnaire de l'organisation pour distinguer ces deux catégories de personnel.

## **Décision Contestée ou Jugement Attaqué**

Le demandeur conteste la décision de ne pas prolonger son rendez-vous à durée déterminée au-delà du 30 septembre 2011. Il affirme que la distinction faite par le HCR entre les nominations à durée déterminée de longue durée et les nominations à durée déterminée de courte durée est illégale et que la décision de ne pas ne pas prolonger sa nomination à durée déterminée d'une durée de courte durée au-delà du 30 septembre 2011 a violé son droit à un traitement égal, car quatre de ses collègues, qui ont tenu des nominations à durée déterminée, ont été prolongées jusqu'au 30 novembre 2011. Le tribunal conclut, entre autres, Une différence factuelle et juridique entre la situation contractuelle du demandeur et celle des quatre collègues qu'il a fait référence et conclut en conséquence que sa revendication de violation du principe de traitement égal n'est pas fondée.

## Principe(s) Juridique(s)

N / A

## Résultat

Rejeté sur le fond

## Applicants/Appellants

McCluskey

## Entité

HCNUR

## Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2011/81

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

Genève

## Date of Judgement

1 Mai 2012

## Duty Judge

Juge Laker

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Nomination (type)

Nomination pour une durée déterminée

Non-renouvellement

Cessation de service

## Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 104.14

Règlement du personnel

- Article 4.3
- Article 4.5(c)

Statut du personnel

- Disposition 4.15
- Disposition 9.4

## Jugements Connexes

2011-UNAT-132

2011-UNAT-138

2011-UNAT-153

2011-UNAT-177